

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 Novembre 2018

L' an 2018 et le 15 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN TROLIMON (Finistère), régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , à la Mairie sous la présidence de Mme Katia GRAVOT, Maire.

Présents : Mme GRAVOT Katia, Maire, Mmes : FRADET Jeanne, GUIRRIEC Martine, CORBIN Cécile, MARZIN Gwenaëlle, MM : DROGUET Yannick, LE GALL Philippe, LE PAPE André, LE ROY Gwendal

Excusé(s) : Mme Jacqueline BARGAIN (Procuration à Mme Jeanne FRADET), Mme EYCHENNE Marianne (Procuration à Mr Philippe LE GALL), Mr LE BERRE Jean-François (Procuration à Mme Martine GUIRRIEC).

Absent(s) : Mme LE MOING Françoise.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 9/11/2018

Date d'affichage : 9/11/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE le : 20/11/2018

et publication du : 20/11/2018

A été nommé secrétaire : Mr Jean-René CARIOU

Objet des délibérations

SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- fixation par le conseil municipal du nombre d'adjoints au Maire après démission de Mr Gwendal LE ROY de son poste de 2ème Adjoint.
- Vote des indemnités de fonction.
- Ordre du tableau municipal
- Création de la commission de contrôle répertoire électoral unique en remplacement de la commission administrative communale électorale.

FINANCES

- Fixation des tarifs municipaux en 2019
- Vote de la subvention allouée au CCAS
- Participation arbre de Noël de l'école publique.
- Comptes budgétaires

PERSONNEL COMMUNAL

- Recrutement Adjoint Technique Territorial - Procédure création emploi et modification du tableau des emplois permanents - autorisation de recourir à un contractuel.
- Création d'un emploi "Parcours Emploi Compétence" rattaché au service technique.
- Convention prestation CDG 29 Etude organisationnelle.

QUESTIONS COMMUNAUTAIRES

- Rapport annuel d'activités 2017 de la communauté des communes du Pays Bigouden sud.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

- Création Pôle activité - procédure adaptée article 27 décret n°2016-360 - délibération du conseil municipal du 29 juin 2018 (article L 2122-21-1 du CGCT).

QUESTIONS DIVERSES

- Projet illuminations 2019 calvaire de Tronoën
- Spectacle de Noël

Réf : 2018-046 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DEMISSION DU 2EME ADJOINT AU MAIRE - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DES INDEMNITES DE FONCTION

Vu les articles du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2123-23 en matière de fixation de l'indemnité de fonction du Maire inférieure au barème, (31% au lieu de 43 %),

Vu le chiffre de la population municipale insee au 1er janvier 2014 tel qu'il ressort du recensement de 2012 à 1003 habitants,

Vu les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux au 1er février 2017, correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,

Vu les délibérations du conseil municipal fixant les indemnités du Maire et des Adjoint, des conseillers municipaux délégués en date des 30 mars 2014, 16 avril 2014, 22 août 2014, 13 octobre 2016 et 23 mars 2017,

Vu la lettre de démission du 2ème Adjoint au Maire acceptée par le Préfet le 5 octobre 2018,

Il est proposé au conseil municipal de :

Article 1er : - de fixer à 3 au lieu de 4 le nombre d'Adjoints au Maire suite à la démission du 2ème Adjoint.

Article 2 : - de fixer dans la limite de l'enveloppe maximale brute mensuelle de 3 580,36 € allouée au Maire et aux 3 adjoints les indemnités de fonction mensuelles calculées par références aux taux de l'indice brut terminal de la Fonction Publique en fonction de la répartition suivante :

TABEAU DES INDEMNITES AU 15 NOVEMBRE 2018

FONCTION	NOM PRENOM	BRUT MENSUEL	INDICE 1026
Maire	GRAVOT Katia	1199.90 €	31 %
1er Adjoint	DROGUET Yannick	348;35 €	9 %
2ème adjoint	GUIRRIEC Martine	270.94 €	7 %
3ème adjoint	LE PAPE André	270.94 €	7 %
Conseiller délégué	CARIOU Jean-René	77.41 €	2 %
Conseiller délégué	CORBIN Cécile	77.41 €	2 %
Conseiller délégué	BARGAIN Jacqueline	77.41 €	2 %
Conseiller délégué	LE MOING Soizic	77.41 €	2 %
Conseiller délégué	LE BERRE Jean-François	77.41 €	2 %
Conseiller délégué	LE GALL Philippe	77.41 €	2 %
Conseiller délégué	LE ROY Gwendal	77.41 €	2 %
Conseiller délégué	MARZIN Gwenaëlle	77.41 €	2 %
TOTAL		2709.41 €	

Délibération du conseil Municipal approuvée par 13 Voix Pour, 0 Contre, 0 Abstension

Réf : 2018-047 CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE EN REMPLACEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE ADMINISTRATIVE ELECTORALE

Vu la circulaire préfectorale en date du 17 octobre 2018 relative à la création de la commission de contrôle dans les communes de 1000 habitants et plus intervenant dans le cadre de la mise en place des nouvelles modalités de gestion des listes électorales liées à l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique,

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter la composition de la dite commission et de désigner à l'exception du maire*, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

- 2 conseillers appartenant à l'autre liste.

* transfert au maire en lieu et place des commissions administratives de la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, arrête la composition de la commission de contrôle du répertoire électoral unique et désigne en qualité de membres :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : Mr Jean-René CARIOU, Mr Philippe LE GALL, Mr Jean-François LE BERRE.

- 2 conseillers appartenant à l'autre liste. : Mme Jacqueline BARGAIN, Mme Jeanne FRADET.

Réf : 2018-048 : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX SUR L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu le rapport de Mr DROGUET, 1er Adjoint au Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs suivants concernant les prestations de l'exercice 2019 par rapport à l'année 2018 :

Prestations	2018	2019
Cantine		
Repas enfant	3,00 €	3,00 €
Repas adulte	6,50 €	6,50 €
Garderie		
1 prestation	1,50 €	1,50 €
la journée	3,00 €	3,00 €
Location Salles Communales		
Cauton de Garantie	500,00 €	500,00 €
Exposition-vente	450,00 €	450,00 €
Stand artisanat d'art le mètre linéaire - emplacement intérieur	5,00 € + la table 3,00 €	5,00 € + la table 3,00 €
Stand artisanat d'art le mètre linéaire - emplacement extérieur	3,50 € + la table 3,00 €	3,50 € + la table 3,00 €
Emplacement troc jouets le mètre linéaire	4,00 € + la table 3,00 €	4,00 € + la table 3,00 €
Tarifs entrée concert CMJ la place	10,00 €	10,00 €
Association culturelle extérieure	180 €	180 €
Printemps des créateurs :		
- 3 mètres linéaires	10 €	0 €
- 4 mètres linéaires	15 €	0 €
- 6 mètres linéaires	20 €	0 €
- Prix du mètre linéaire en salle		8 €
- Prix du mètre linéaire extérieur		5 €
location de terrains communaux		
L'hectare	150,00 €	150,00 €
Concession cimetière		
15 ans	120,00 €	120,00 €
30 ans	200,00 €	200,00 €
Colombarium (15 ans)	1 100,00 €	1 100,00 €
Renouvellement 15 ans	200 €	200 €
Jardin du souvenir	30 €	30 €
Accès internet		
- heure	5 €	5 €
Droit de place		
- Emplacement	80 €	80 €
Participations		
- Séjour scolaire	35 €	35 €
- Cante aéré	1,50 € par jour	1,50 € par jour
- camp de vacances	2 € par jour	2 € par jour
Forfait maximum	35 €	35 €
Terre végétale		
< à 20m3/m3	3,00 €	3,00 €
> à 20m3 /m3	2,00 €	2,00 €

Délibération du Conseil Municipal approuvée par 12 voix Pour, 1 Contre (Mr Gwendal LE ROY), 0 Abstension.

Réf : 2018-049 VOTE DE LA SUBVENTION DU CCAS SUR L'EXERCICE 2018

Vu le rapport du 1er Adjoint au Maire concernant la situation financière au 15 novembre 2018 se décomposant de la manière suivante :

- les dépenses réalisées se chiffrent à 2 551,15 € / 3079.38 €
- les recettes réalisées se chiffrent à 650 € (dons) + 1854.28 € "produits antérieurs" = 2504.28 € / 3079.38 €

Vu le chapitre 65 Autres charges de gestion courante article 657362 "Subvention au fonctionnement du CCAS" du budget primitif 2018 de la commune

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de voter une subvention d'un montant de 1 000 € en faveur du CCAS sur la base des dépenses prévues et votées au Budget Principal de la Commune - chapitre 65 autres charges de gestion courante article 657362 "subventionnement au CCAS" du budget primitif communal. .

Réf : 2018-050 PARTICIPATION COMMUNALE ARBRE DE NOEL DE L'ECOLE PUBLIQUE

Vu le rapport de Monsieur DROGUET, 1er Adjoint au Maire,

le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de voter en faveur de l'APE de l'école publique une subvention de 13 € pour chaque élève fréquentant l'école publique de SAINT-JEAN TROLIMON sous forme de participation à l'arbre de Noël arrêtee à un montant de 871 € compte tenu de l'effectif présent (67 élèves).

Réf : 2018-051 EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL SERVICE TECHNIQUE EN VUE DE RENFORCER LES EFFECTIFS DU SERVICE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le rapport du 1er Adjoint au Maire rappelant au Conseil Municipal les circonstances de la démission de Monsieur HAMEAU Jordan, ancien contrat avenir rattaché au service technique, intervenue en août 2018 par rapport à son souhait de formation en dehors de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il convient de réajuster les effectifs comprenant au 15/11/2018 :

- 2 agents titulaires à temps complet
- 1 contrat avenir contractuel dont la mission se termine en décembre 2018.

Le 1er Adjoint propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35 heures) *relevant de la catégorie C et d'engager la procédure de recrutement à compter du 16 novembre 2018* conformément aux modalités suivantes :

1°) *Emploi pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade correspondant d'Adjoint Technique Territorial ou de fonctionnaire stagiaire ou à défaut par un contractuel*

2°) *Dépôt d'une déclaration de création d'emploi sur le site emploi territorial.*

.Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du 1er Adjoint au Maire.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Réf : 2018-052 RECRUTEMENT PERSONNEL SERVICE TECHNIQUE - CREATION EMPLOI CONTRAT UNIQUE INSERTION DANS LE CADRE DES PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Vu l'exposé du 1er Adjoint au Maire sur l'opportunité de créer un emploi au titre du parcours emploi compétence pour une durée hebdomadaire de 20 heures et une prise en charge sollicitée de 50 % à compter du 1er décembre 2018, rattaché au service entretien et plus spécialement chargé de mettre en oeuvre le plan de désherbage de la commune,

Vu le taux de rémunération (smic horaire) et la prise en charge définie dans l'arrêté du Préfet de Région Bretagne du 16 février 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de créer l'emploi PEC au service entretien pour une durée hebdomadaire de 20 heures et une prise en charge sollicitée de 50 % à compter du 1er décembre 2018 au taux horaire du SMIC applicable au 1er juillet 2018.
- d'entreprendre toute démarche auprès de Pôle Emploi afin de bénéficier des aides d'insertion professionnelle de l'Etat au titre du parcours emploi compétence tel que défini dans l'arrêté du Préfet de Région Bretagne du 16 février 2018.

Réf : 2018-053 CONVENTION PRESTATION CDG 29 ETUDE ORGANISATIONNELLE

Vu le rapport du 1er Adjoint au Maire concernant la procédure à mettre en oeuvre dans le cadre des recrutements et de l'évolution des carrières des agents communaux (fiches de poste, tableau des emplois, mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP au lieu et place de l'actuel régime indemnitaire institué par délibération du conseil municipal du 9 avril 2011),

Vu la proposition d'intervention du CDG 29 récapitulant les conditions financières acceptées par décision du Maire du 21 août 2018 pour un total de 3675,25 € auquel il conviendra d'ajouter le forfait entretien individuel de 75 € par agent ou élu (Maire, 1er Adjoint),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver cette démarche et d'entériner la convention financière avec le CDG 29 portant la signature du Maire en date du 21 août 2018.

Réf : 2018-054 EXAMEN RAPPORT ANNUEL 2017 ACTIVITES DE LA CCPBS

En préliminaire, il convient de rappeler que les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes membres avant le 30 septembre de chaque année (art. L 5211-39 du CGCT).

Le maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus. De plus, le président de l'EPCI peut également être entendu à sa demande ou à celle du conseil municipal.

Article L 5211-39

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale."

Dans ce rapport sont recensées les informations portant sur l'administration générale de la communauté des communes du Pays bigouden sud (locaux communautaires, personnels, fournitures, services) et les moyens financiers centrés autour du développement économique et touristique, de l'aménagement de l'espace, la collecte et le traitement des déchets et la gestion de l'eau, les équipements sportifs (stade bigouden, aquasud Pays bigouden), et action sociale (portage de repas à domicile, centre local d'information et de coordination afin de faciliter les démarches des personnes de + de 60 ans, leur entourage et professionnels de la gérontologie), et sur les besoins en matière d'habitat.

A noter au titre de l'année 2017 les actions suivantes faisant l'objet du rapport du Maire notamment en matière de développement économique et touristique :

* - prise de la compétence tourisme et institution de la taxe de séjour communautaire pour un montant total de 345 818 €, taxe additionnelle incluse soit 871 404 nuitées. Une étude diagnostic des bâtiments du site d'intérêt communautaire de Tronoën est en cours ainsi que la programmation d'une étude portant sur le devenir du musée de la préhistoire de PENMARC'H.

* - institution d'un syndicat mixte de gestion des ports de pêche auquel adhère la communauté des communes (gouvernance, financement des investissements).

* - la CCPBS est inscrit dans dans le plan régional "Bretagne Très Haut Débit" avec le déploiement de la fibre optique sur SAINT-JEAN.

*Concernant les déchets le service est déficitaire malgré la baisse des tonnages non répercutée sur le coût du traitement "surdimensionné" à l'époque de sa mise en service. La quantité d'ordures ménagères a baissé de 30 kg/habitant. soit une baisse de 11,9 %

Le délégué communal informe le conseil municipal de la mise à l'étude pendant la période d'hiver d'une expérimentation pour résorber le déficit et ramener de 2 à 1 tournée le ramassage des OM sur 2 ou 3 communes dont SAINT-JEAN TROLIMON.

*- en matière de gestion de l'eau potable le nombre d'abonnés a augmenté de 0.9 % pour atteindre 28 963 abonnés et une consommation de 120 m3. Les travaux de sécurisation de l'usine de Bringall ont été terminés en 2017 et les points d'eau sont surveillés par le syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication dudit rapport d'activités 2017 conformément à l'article L 5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

Conformément à la délibération du conseil municipal du 29 juin 2018 (article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales), le Maire doit rendre compte au conseil de la mise en oeuvre et de la finalisation de la procédure adaptée (article 27 décret n°2016-360) initiée en matière de passation et de signature du marché de travaux de la création du pôle d'activité selon l'estimatif de 339 000 € hors taxe retenu.

Le Maire précise que la procédure est en cours de finalisation, notamment concernant l'attribution du lot "métallerie" et le recours à la procédure négociée (aucune entreprise n'a répondu à l'appel d'offres relatif à ce lot le rendant infructueux).

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU :

- **Fonctionnement du Conseil Municipal :** Le Maire informe le conseil Municipal que l'Adjoint démissionnaire recevra une délégation en qualité de conseiller municipal délégué chargé de la voirie.

- Comptes budgétaires - situation au 15/11/2018 :

1°) Budget du CCAS :

Section de fonctionnement :

- * Dépenses de fonctionnement réalisées = 2551,15 € / 3079,38 €
- * Recettes de fonctionnement réalisées = 2504,28 € / 3079,38 €
- Produits antérieurs = 1854,28 €
- Recettes exercice = 650 €
- + subvention au CCAS + 1000 €

2°) Budget communal :

- Section de fonctionnement :

*Dépenses de fonctionnement réalisées = 641 296,48 € / 730 192 €

*Recettes de fonctionnement réalisées = 700 726,72 € / 730 192 €

Solde = + 59 430,24 €

- Section d'investissement :

*Dépenses d'investissement réalisées = 166 869,18 € / 456 212,99 €

*Recettes d'investissement réalisées = 211 508,81 € / 456 212,99 €

Solde = + 44 639,63 €

- **Recrutement de l'Adjoint technique** : il est précisé par le 1er adjoint que la procédure est dite ouverte suite à la demande d'éclaircissements de Madame Jeanne FRADET dont la question est de savoir si un jury d'entretien se réunira le cas échéant ; la procédure s'adresse également à tout demandeur d'emploi de la commune qui postulerait (Réponse du 1er Adjoint à la question de Mme Martine GUIRRIEC).

- **Travaux Quai embarquement arrêt de car RD n°57** : Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux seront finalisés après déplacement du coffret EDF ; ces services devaient intervenir début novembre.

- **Transport scolaire - Desserte à Leach ar Prat** : Monsieur Gwendal LE ROY informe le conseil du manque de coordination constaté dans le circuit de transport scolaire au détriment des enfants de SAINT-JEAN et en particulier celui desservant le quartier de Leach Ar Prat ; le 1er Adjoint précise qu'il entame à nouveau des démarches auprès de l'entreprise LE COEUR, mandatée par le Conseil Départemental.

- **Organisation d'un spectacle pendant les vacances de Noël** : Ce spectacle auquel sont conviés tous les enfants fréquentant l'école et ceux de la commune aura lieu le 4 janvier 2019 durant les vacances de Noël.

- **Illuminations du calvaire de Tronoën** : La programmation est normalement prévue pour le week-end du 15 août 2019.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 54

Pour Copie conforme,
En Mairie, le 20 novembre 2018
Le Maire,
Katia GRAVOT

